

Visitez notre site Web à www.fhcc.coop

Échos de la FHCC

ÉDITION NATIONALE

À L'INTÉRIEUR

Le sous-peuplement

Quelques suggestions utiles pour vos membres et les décideurs publics.

PAGE 3

Quatre raisons pour lesquelles les membres ne participent pas

Le Comité sur la diversité de la FHCC offre des conseils pour accroître le taux de participation.

PAGE 5

Les coops aux prises avec des problèmes d'infiltration d'eau

À l'AGA de l'an dernier, les membres des coopératives de la C.-B. nous ont décrit ce que c'était que de vivre dans un bâtiment ayant des problèmes d'infiltration d'eau. Le problème n'est toujours pas réglé. Vous pouvez aider.

PAGE 16

DERNIÈRE HEURE

L'appui du gouvernement pour notre agence

l'agence pour les coopératives «sera définitivement établie».

PAGE 2

Ne manquez pas cette occasion

Il vous reste encore du temps pour vous inscrire à l'assemblée générale annuelle de la FHCC, mais le temps presse. Assurez-vous que la voix de votre coopérative est entendue lorsque 800 membres de coopératives d'habitation de toutes les régions du Canada se réuniront à Hamilton, du 19 au 22 juin. Vous pourrez :

- ▶ avoir votre mot à dire à la réunion d'affaires;
- ▶ élire les membres du Conseil d'administration, du Conseil de l'Ontario et du Comité des finances;
- ▶ assister à des ateliers. Plus de 90 ateliers sont offerts, abordant des sujets pour les nouveaux membres des coopératives et les membres plus expérimentés, y compris plusieurs nouveaux ateliers qui n'ont jamais été offerts;

voir «Ne manquez pas» à la page 7

La FHCC ouvre un nouveau bureau à Halifax

Les membres de la FHCC peuvent maintenant obtenir des services d'un océan à l'autre et dans quatre fuseaux horaires. La FHCC compte maintenant cinq bureaux : notre bureau national à Ottawa, ainsi que des bureaux à Vancouver, Winnipeg, Toronto et Halifax. L'ouverture officielle de notre bureau à Halifax a eu lieu le 24 mai. Les membres des coopératives locales et de la **Co-operative Housing Federation of Nova Scotia** se sont joints aux employé(e)s et aux invité(e)s lors d'une réception au nouveau bureau, situé à côté du Pier 21 à Halifax.

voir «Nouveau bureau» à la page 2

Nouveau bureau

Susan Wells, la représentante de la Nouvelle-Écosse au Conseil d'administration de la FHCC, a profité de l'occasion pour accueillir les nouveaux employés du bureau d'Halifax : **Dave Emery**, le chargé des services aux coopératives, et **JoAnn Rogers**, la coordonnatrice des relations avec les membres. «Ils ont déjà commencé à travailler très fort pour les membres de la Nouvelle-Écosse, dont le dévouement a aidé à concrétiser notre nouveau bureau.»

Jim Graham, le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et **Nicholas Gazzard**, de la FHCC, ont souligné que la relation positive entre le gouvernement provincial et la FHCC avait déjà aidé les coopératives de la Nouvelle-Écosse.

La réception a également marqué le lancement en Nouvelle-Écosse du programme Prix écono-coop de la FHCC – un programme d'achats regroupés auprès d'entreprises comme Home Depot Commercial Direct, Grand & Toy, Color Your World et Rent Check. Le programme Prix Écono-coop est maintenant offert aux 57 membres de la FHCC en Nouvelle-Écosse. 🏠



Nous souhaitons la bienvenue à Dave Emery et JoAnn Rogers au nouveau bureau de la FHCC à Halifax.

L'appui du gouvernement pour notre agence

Les membres des coopératives d'habitation ont été heureux d'entendre les propos suivants prononcés par M. **Steve Mahoney** à la Chambre des communes. «Le gouvernement croit qu'il faut appuyer le milieu sans but lucratif. Nous croyons dans les coopératives. Nous sommes favorables à une collaboration avec les coopératives en vue d'établir une agence nationale qui leur permettrait de gérer leurs programmes fédéraux. Tout cela est en cours. Je reconnais qu'il peut y avoir des obstacles bureaucratiques, mais elle sera définitivement établie.» M. Mahoney est le secrétaire parlementaire de M. **John Manley**, le ministre responsable de la SCHL. Il s'adressait à la Chambre au sujet du projet de loi C-416, la Loi visant à assurer aux Canadiens un logement adéquat, accessible et abordable, un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par la porte-parole du NPD pour le logement, Mme **Libby Davies**.

*Nous croyons dans les coopératives...
en vue d'établir une agence nationale
qui leur permettrait de gérer leurs
programmes fédéraux.*

La FHCC a récemment terminé une recherche détaillée sur la façon dont l'agence surveillerait les opérations des coopératives et veillerait au bon fonctionnement des coopératives. Ces travaux ont été présentés à la SCHL, qui a offert une aide financière pour compléter cette section de la proposition.

Vous aurez plus d'information au sujet de l'agence à l'assemblée annuelle et un atelier sera présenté dans le cadre du Forum sur la formation des membres. Pour plus de précisions, consultez la section du Réseau des membres sur notre site Internet. Vous pouvez aussi appeler **Merrilee Robson**, la chargée des communications, sans frais au 1-877-533-2667, poste 122 ou par courriel à mrobson@fhcc.ca 🏠



Le sous-peuplement - faire bon ménage

À titre de gestionnaires de l'argent des contribuables, les gouvernements essaient d'éviter la perception que des membres subventionnés bénéficient d'un «logement trop grand pour leurs besoins». Avec des listes d'attente de plus en plus longues pour des logements abordables, les gouvernements considèrent qu'il faut «utiliser judicieusement nos rares ressources».

La plupart des coopératives fédérales établissent leurs propres normes d'occupation et la majorité de celles-ci sont «raisonnables». Les membres de ces coopératives acceptent souvent des logements plus petits lorsque la coopérative a un logement qui convient (voir *Une solution pour les coopératives de l'article 95*, page 4).

C'est important, parce que cela garantit que les coopératives qui utilisent l'argent des contribuables sont redevables à la population. «Si les coopératives ne règlent pas le problème du sous-peuplement avec leurs propres politiques, elles peuvent nuire à la liberté relative dont elles bénéficient actuellement», souligne **Alexandra Wilson**, la directrice générale de la FHCC.

Une approche différente en Ontario

Les coopératives du programme de l'Ontario doivent s'adapter à différentes règles. Ce sont elles qui sont les plus touchées par le problème du sous-peuplement (voir *Que prévoit la Loi sur la réforme du logement social...*, page 4). L'Ontario

a toujours appliqué des normes d'occupation dans ses programmes de subventions.

L'application des normes a changé à la fin des années 1990. Le ministère provincial des Affaires municipales et du Logement a intensifié ses interventions en réponse à la crise du logement et au rapport du vérificateur général provincial, qui avait indiqué que le «sous-peuplement» représentait un problème majeur. La nouvelle Loi sur la réforme du logement social de l'Ontario a renforcé les normes d'occupation présentes dans les anciens accords d'exploitation des coopératives.

La partie simple est que les ménages des coopératives dont le nombre de membres diminue doivent déménager dans un logement plus petit dans la coopérative. Mais si la coopérative n'a pas un logement de taille appropriée, les ménages qui reçoivent des subventions doivent s'inscrire sur la liste d'attente centralisée de la municipalité – et éventuellement déménager de leur coopérative. La pénalité pour refuser de déménager est la perte de la subvention, au lieu de la perte du logement (quoique, dans la plupart des cas, la perte du logement est inévitable).

Quelle est notre position?

Les membres savent que le succès des coopératives est fondé en partie sur le sentiment d'avoir un intérêt à long terme au sein de leur communauté. Obliger les membres

à déménager, surtout lorsque le changement de la taille du ménage est causé par le décès d'un conjoint ou d'enfants qui quittent le foyer familial, nuit au sentiment d'appartenance de la coopérative et entraîne des conflits. Par contre, l'opinion publique n'est pas bien favorable lorsqu'une personne subventionnée vit dans un logement de plusieurs chambres.

Les coopératives de l'Ontario peuvent cependant rassurer leurs membres au sujet de la possibilité qu'ils aient à déménager. Dans beaucoup de régions de la province, peu de logements à une chambre sont libres. Il y a donc peu de probabilités que les membres de coopératives en situation de «sous-peuplement» soient obligés de quitter leur coopérative.

Au bout du compte, une gestion responsable est la meilleure défense d'une coopérative contre les ingérences gouvernementales. Les coopératives devraient chercher à éviter le sous-peuplement lorsqu'elles le peuvent, surtout si elles peuvent régler la question au moyen de transferts internes. Il est donc utile d'avoir des règlements et des politiques clairs et cohérents, sans favoritisme.

Les personnes qui s'intéressent à la question du sous-peuplement voudront consulter le secteur *On parle coop*, où on débat de cette question. Si vous n'êtes pas déjà inscrits au Réseau des membres et à *On parle coop*, allez sur le site www.fhcc.coop et suivez les liens pour vous inscrire. 🏠

Affichez votre différence à l'aide du «point coop»

Les coopératives et les sociétés de crédit du monde entier peuvent maintenant avoir leur propre identité sur l'Internet. Pour savoir comment obtenir une adresse .coop pour le site Web de votre coopérative, consultez le site www.CoopsCanada.coop

La FHCC a maintenant changé son adresse Internet à www.fhcc.coop, même si l'adresse .ca fonctionne encore. Les membres suivants ont maintenant enregistré un nom de domaine .coop :

- ▶ Co-operative Housing Federation of British Columbia
- ▶ Clarion Co-op (Cambridge, ON)
- ▶ Lore Krill Housing Co-op (Vancouver, C.-B.)
- ▶ Creekview Housing Co-op (Vancouver, C.-B.)
- ▶ Science '44 Co-op (Kingston, ON)
- ▶ Coopérative La Clé (Victoriaville, QC)
- ▶ Waterloo Co-operative Residence (Waterloo, ON)

Consultez notre site Web pour de l'information sur l'AGA

Tout ce dont nos membres ont besoin de savoir au sujet de l'AGA est maintenant sur l'Internet. *On parle coop*, le secteur de discussion sur le site Web de la FHCC, comporte une section distincte pour l'AGA 2002, où les membres peuvent connaître les candidat(e)s potentiel(le)s et discuter des résolutions qui seront débattues à Hamilton. Pour accéder au réseau des membres, cliquez sur <http://members.chfc.ca/fra/pages/memberhome.asp>

Nous avons posté de l'information au sujet de l'AGA à tous nos membres. Cette information est aussi disponible en ligne à http://www.chfc.ca/fra/chf/chfc_1-2002.htm

Le sous-peuplement

Une solution pour les coopératives de l'article 95?

Certaines coopératives de l'article 95 permettent le sous-peuplement, mais prévoient un supplément dans le calcul des subventions lorsque le logement est sous-peuplé. Cette approche n'est pas possible pour les coopératives construites dans le cadre des programmes fédéraux ultérieurs (ou provinciaux), mais c'est une solution qui pourrait être envisagée par les coopératives de l'article 95 pour «régler le problème du sous-peuplement».

Voici comment vous pouvez procéder :

1. Aux fins de notre exemple, supposons que les droits d'occupation du marché dans votre coopérative sont de 650 \$ (une chambre), 750 \$ (deux chambres) et 850 \$ (trois chambres).
2. La formule pour calculer les droits d'occupation subventionnés est appliquée exactement de la même manière qu'elle le serait pour tout autre logement.
3. Après avoir calculé les droits d'occupation, on ajoute un supplément mensuel pour les cas de sous-peuplement. En utilisant l'exemple ci-haut, le supplément pour une personne serait de 100 \$ de plus par mois pour un logement à deux chambres et 200 \$ de plus par mois pour un logement de trois chambres.
4. Des exemptions temporaires sont permises dans certaines circonstances. Par exemple, si le partenaire ou le colocataire d'un membre déménage, le supplément est reporté pendant la période d'avis ou jusqu'à ce que le membre puisse emménager dans un logement plus petit.

Que prévoit la Loi sur la réforme du logement social de l'Ontario au sujet du sous-peuplement?

- ▶ Une coopérative doit transférer un membre en situation de sous-peuplement dans un logement approprié si un tel logement est libre dans la coopérative.
- ▶ Les ménages en situation de sous-peuplement doivent avoir la priorité sur la liste des transferts internes de la coopérative.
- ▶ Si la coopérative n'a pas de logement approprié ou si le ménage reste sur la liste des transferts internes pendant un an sans déménager dans un logement approprié, le ménage doit être ajouté à la liste d'attente centrale pour un logement convenable ailleurs au sein de la collectivité.
- ▶ Les ménages en situation de sous-peuplement sont classés sur la liste d'attente centrale en fonction de la date où ils ont présenté leur demande initiale pour un logement LIR.
- ▶ Les ménages en situation de sous-peuplement ont le droit de refuser un logement approprié à deux reprises. S'ils refusent une troisième offre, ils perdent leur admissibilité à la subvention LIR. ⬆

Quatre raisons pour lesquelles vos membres ne participent pas

par le Comité sur la diversité de la FHCC

La participation représente un défi depuis la mise sur pied de la première coopérative d'habitation. La FHCC a produit des ateliers, des publications, des articles et même un vidéo pour aider les coopératives à encourager leurs membres à participer. Ces outils se sont avérés utiles, mais ils n'ont pas traité des obstacles précis qui peuvent empêcher les gens de groupes de la diversité à participer. Par groupes de la diversité, nous entendons les gens qui sont différents sur les plans du genre sexuel, la race, l'âge, les antécédents personnels et professionnels, l'éducation, le mode de vie, l'orientation sexuelle, l'origine géographique, la situation familiale, les valeurs et les croyances. Puisque nos coopératives sont de plus en plus diversifiées, il vaut la peine d'examiner ces obstacles éventuels. Voici quelques-uns des plus évidents :

- ▶ obstacles de langue
- ▶ cultures différentes
- ▶ accès aux assemblées
- ▶ manque d'encouragement

Obstacles de langue

La langue maternelle de beaucoup de membres de coopératives n'est ni l'anglais ni le français. Voici quelques façons de faciliter la participation des nouveaux arrivants aux assemblées :

- ▶ évitez de rédiger des rapports et des notes de service trop longs
- ▶ utilisez un langage clair et simple
- ▶ évitez le jargon ou expliquez le sens des termes
- ▶ utilisez le téléphone pour aviser les membres de la tenue des assemblées
- ▶ trouvez des interprètes pour s'asseoir avec les nouveaux arrivants pendant les assemblées
- ▶ un endroit où un membre en fauteuil roulant peut accéder
- ▶ le langage par signe
- ▶ des documents en braille ou sur disquette pour les personnes qui ont de la difficulté à lire
- ▶ le transport à l'assemblée si celle-ci se déroule en dehors de la propriété de la coopérative
- ▶ de la documentation en langage clair.

Culture

Voici quelques façons d'aider les membres de différentes cultures à s'adapter à la coopérative :

- ▶ expliquez-leur le fonctionnement de la coopérative
- ▶ évitez de tenir les assemblées pendant des journées culturelles ou religieuses
- ▶ demandez aux membres de participer – ne supposez pas qu'un membre n'est pas intéressé parce qu'il ne se porte pas bénévole;
- ▶ demandez aux membres de faire des tâches pour lesquelles ils ont de l'expérience ou qui les intéressent

Accessibilité

L'accessibilité peut signifier différentes choses pour différentes personnes, notamment :

Manque d'encouragement

Les gens peuvent avoir besoin d'encouragement pour solliciter un poste au conseil d'administration, surtout dans les coopératives où les mêmes personnes sont toujours réélues chaque année. Encouragez d'autres personnes à assumer des rôles de direction et donnez-leur l'aide nécessaire pour acquérir des compétences de dirigeants. Chaque membre, y compris ceux de groupes de la diversité, est un administrateur potentiel et de nouveaux administrateurs peuvent amener de nouvelles idées et un enthousiasme renouvelé.

À mesure que nos membres se diversifient, nous devons penser aux obstacles que nous créons sans nous en rendre compte. Pensez à combien de ces obstacles existent dans votre coopérative et comment vous pouvez les éliminer. 🏠

Nous travaillons pour votre coopérative

Bienvenue à nos nouveaux membres

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres suivants :

- ▶ **City Gate Housing Co-op**, Vancouver (C.-B.)
- ▶ **Fraser River Place Housing Co-op**, Vancouver (C.-B.)
- ▶ **Spry Sack Housing Co-operative**, Dartmouth (N.-É.)
- ▶ **Wingale Housing Co-operative**, Ottawa (Ontario)

Et bienvenue de nouveau à la **Levellers Housing Co-op**, de Vancouver (C.-B.), qui réintègre les rangs de la FHCC.

À mesure que les municipalités de l'Ontario prennent en charge l'administration des programmes provinciaux de coopératives d'habitation, beaucoup adhèrent à la FHCC. Nous sommes heureux d'accueillir les nouveaux organismes associés suivants :

- ▶ Municipalité régionale de Durham
- ▶ Habitation populaire Saguenay
- ▶ Ingénieurs-conseils Buchan, Lawton, Parent ltée
- ▶ Service du logement de la Ville de London
- ▶ Service du logement de la Ville du Grand Sudbury
- ▶ Ontario au travail (Ville de St. Thomas)
- ▶ Municipalité régionale de Peel
- ▶ Administration du logement social – Windsor/Essex
- ▶ Municipalité de Chatham-Kent

- ▶ Municipalité régionale de York
- ▶ Municipalité régionale de Waterloo

Félicitations aussi aux coopératives d'habitation **Collingwood Village** et **Lore Krill** de Vancouver. Ces deux coopératives ont terminé leur phase de développement et leurs membres emménagent dans leur nouvelle coopérative d'habitation.

Sur notre site Web

Nous avons ajouté de nouvelles sections au *Réseau des membres* sur le site Web de la FHCC. La section *Démocratie en action* comprend les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration de la FHCC et du Conseil de l'Ontario, de l'information au sujet de nos comités et beaucoup plus. La section *Documents à consulter* renferme de l'information au sujet des règlements, des règles et des politiques de la FHCC, ainsi que d'autres documents utiles. Vous trouverez des liens vers ces sections sur la page d'accueil du *Réseau des membres*.

Changements au programme TéléMembre

La FHCC a décidé de mettre fin au volet du programme TéléMembre offert aux ménages individuels. Nous continuerons toutefois de promouvoir le populaire programme TéléMembre^{MC} Affaires, qui offre d'excellents tarifs pour les appels interurbains, l'accès à l'Internet et les adresses de courriel

pour les bureaux des coopératives d'habitation.

À la recherche de projets de formation pour le personnel

La FHCC est à la recherche de propositions de la part d'employé(e)s de coopératives et de fédérations concernant des projets de formation pour le personnel des coopératives. Pour recevoir une aide financière, un projet doit :

- ▶ viser à offrir une formation au personnel des coopératives d'habitation,
- ▶ bénéficier au plus grand nombre possible de coops d'habitation membres de la FHCC, tout en assurant un équilibre entre la diversité des besoins de formation du personnel des coopératives d'habitation.

La date limite pour présenter des propositions est le 30 septembre 2002. Les décisions au sujet du financement des projets seront prises par le Comité des fédérations de la FHCC au début de 2003.

Envoyez vos propositions détaillées avant le 30 septembre à : FHCC
225, rue Metcalfe, bureau 311
Ottawa (Ontario) K2P 1P9
Attention : Karla Skoutajan

Pour plus de précisions, communiquez avec **Karla Skoutajan** au 1-800-465-2752, poste 241, ou par courriel à kskoutajan@fhcc.ca

Venir en aide aux sans-abri

Les membres des coopératives savent qu'ils sont chanceux de vivre dans des logements sûrs et abordables. Chaque année, pendant notre assemblée annuelle, nous profitons de cette occasion pour aider les autres moins fortunés en faisant un don à un organisme de charité local. Cette année, le comité local a choisi de remettre les fonds recueillis aux **Good Shepherd Centres**.

Les Good Shepherd Centres ont été mis sur pied en 1961 comme centres pour itinérants. Ils comptent maintenant 14 centres différents dans la région de Hamilton, dont le centre original pour hommes, des installations pour les femmes, y compris des maisons de refuge pour les femmes et leurs enfants qui quittent des situations de violence, deux centres pour les jeunes, et un centre d'hébergement de 10 lits en milieu de soutien pour les aîné(e)s frêles et les personnes atteintes du VIH/sida, du cancer ou d'autres maladies. **Gérard Séguin**, le porte-parole, souligne que les centres servent un millier de personnes en moyenne par jour.

Vous pouvez faire un don à l'assemblée annuelle. Des reçus pour fins d'impôt seront accordés pour des dons individuels si vous faites un chèque au nom des Good Shepherd Centres. Vous pouvez aussi ajouter un don de votre coopérative en payant vos frais d'inscription. La FHCC égalera les dons de nos membres. 🏠

Place au divertissement

Vous aurez beaucoup de temps pour socialiser à l'AGA. La **Golden Horseshoe Co-op Housing Federation** organise la soirée sociale de jeudi à 8 h, à Liuna Station, une gare ferroviaire spacieuse des années 1930 complètement reconvertie. Consultez votre trousse d'inscription pour savoir comment vous procurer des billets. Vous pouvez également vous procurer des billets pour le dîner à Liuna Station avant la soirée sociale en vous adressant à la GHCHF.

Le vendredi soir, ce sera le très populaire spectacle de financement annuel, Valley of the Glamazons, au WERX, situé au 121, rue Hughson, à Hamilton. Les profits de cette soirée de financement iront au **Camp Oasis**, le premier camp d'été national au Canada destiné exclusivement aux enfants infectés ou touchés par le virus du VIH/sida. Vous aurez plus de précisions lorsque vous recevrez votre trousse à l'AGA.

La **Bleecker Street Housing Co-op**, à Toronto, invite les participant(e)s à l'AGA à en apprendre davantage au sujet de son expérience en habitation coopérative. Le trajet en autobus à Toronto et la visite de la coop sont gratuits, mais vous devez vous inscrire à l'avance. Vous pouvez le faire en vous rendant sur le site www.bleecker-street.com ou en composant le (416) 920-7340, poste 28. Une autre activité possible pour le vendredi soir est de prendre l'autobus navette pour vous rendre au casino à Niagara Falls.

Bien entendu, la trousse d'inscription complète comprend le dîner et la danse de samedi soir.

Par surcroît, puisqu'il n'y a pas de réunion d'affaires dimanche cette année, vous aurez toute la journée pour explorer les attractions touristiques locales ou retourner dans votre famille. 🏠

suite de la page 1

Ne manquez pas

- ▶ les employé(e)s des coopératives d'habitation trouveront des ateliers qui leur permettront d'acquérir de nouvelles compétences;
- ▶ les jeunes (de 16 à 21 ans) seront plus enthousiastes pour la vie en coopérative lorsqu'ils rencontreront d'autres jeunes dans le cadre du Forum jeunesse.

Pour savoir comment vous inscrire à l'AGA, consultez le site Web à www.fhcc.coop, courriel ljones@fhcc.ca, ou appelez 1-800-465-2752 (230-2201 à Ottawa) et demandez à parler à **Laurette Jones**, poste 402. 🏠

Ne manquez pas la séance de rencontre des candidats et candidates le vendredi 21 juin, à 11 h. Ce sera votre occasion d'entendre les candidats et candidates qui se présentent aux élections. Aucune autre activité n'est prévue pour ne pas nuire à cette séance importante. Soyez dans la salle Webster au 3e étage du Centre des congrès de Hamilton pour rencontrer les personnes qui veulent vous représenter.

Au moment d'aller sous presse, les candidats et candidates suivantes avaient posé leur candidature :

Conseil d'administration

Membres régionaux

- ▶ C.-B. et Yukon : Tony Legare et Diane Winkler
- ▶ Manitoba : Mel Willis
- ▶ Ontario : Heather Blake
- ▶ Nouveau-Brunswick : Ken Elliott
- ▶ Communauté autochtone : Wendy Huggan

Membres extraordinaires

Craig Hunter et Joanne Mick

Comité des finances

Donna Charbonneau

Conseil de l'Ontario

Représentant(e) des associations d'employé(e)s

Bob Wiseman

Membres extraordinaires

Dennis Bradshaw, Karen Francis, Mark Klein, Lori-Anne McDonald et Scott Piatkowski

Le plus récent rapport sur les candidats et les candidates qui se présentent aux postes du Conseil d'administration, du Conseil de l'Ontario et du Comité des finances se trouve dans le plus récent envoi de l'AGA.

Vous pensez vous présenter?

N'oubliez pas que la date limite pour les mises en candidature cette année est le mercredi 19 juin à 17 h.

Vous ne savez pas ce que comporte le travail? Nous avons produit un dépliant qui explique ce que fait le conseil d'administration, à quelle fréquence il se réunit et ce qu'on attend des membres du conseil. Si vous avez des questions au sujet des élections, appelez le bureau de la FHCC au 1-800-465-2752 (230-2201 à Ottawa). Vous pouvez aussi vous rendre sur le site www.fhcc.coop et suivre les liens vers l'AGA 2002. Si vous voulez vous présenter l'an prochain, inscrivez-vous à l'atelier «*Vous voulez siéger au Conseil d'administration de la FHCC ou au Conseil de l'Ontario?*», offert par les membres du Comité des candidatures de la FHCC.

Bienvenue à Dave et Dave

Les membres de la FHCC à Terre-Neuve et au Labrador ont élu sans concurrent **David Kelly** au poste de représentant régional au Conseil d'administration de la FHCC lors d'une assemblée tenue le 27 avril. Son mandat commencera après l'assemblée annuelle de 2002, qui se déroulera à Hamilton. Dave est membre de la **Pearlgate Housing Co-op**, une coopérative PHI de 16 logements à Mount Pearl. Dave remplacera **Bruce Little**, qui ne s'est pas représenté.

Les membres du nord de l'Ontario ont élu **Dave Spackman**, de la **Castlegreen Housing Co-op**, à Thunder Bay, au poste de représentant du nord de l'Ontario. Son mandat commencera également après l'AGA.



Les principes pour les aîné(e)s à l'AGA de 2002

par Allan Meltzer

Pas besoin d'une étude scientifique pour savoir que les communautés coopératives vieillissent. Il suffit de regarder autour de vous à la prochaine assemblée de votre coopérative – vous verrez plus de têtes grises qu'auparavant.

«Les coopératives doivent se préparer dès maintenant à relever les défis d'une population vieillissante», souligne **Eleanor McDonald**, de la **Hugh Garner Housing Co-operative** à Toronto. Eleanor sait de quoi elle parle. Fondatrice de la coopérative, elle a occupé presque tous les postes du conseil d'administration. Elle aura 80 ans cet été.

À l'AGA de cette année à Hamilton, la coopérative Hugh Garner proposera une résolution qui présente un énoncé de principe pour les aîné(e)s dans les coopératives d'habitation. «Notre résolution demande aux membres de la FHCC d'accepter le principe voulant que les aîné(e)s puissent vivre dans la dignité dans leur coopérative et participer au sein de leur communauté», souligne Mme McDonald. «Les membres devraient faire tout en leur possible pour permettre aux personnes âgées de vieillir dans leur coopérative.»

Le sous-peuplement et autres préoccupations...

Une des principales préoccupations de Mme McDonald concerne les difficultés causées par les politiques

relatives au sous-peuplement adoptées par certaines coopératives. «Beaucoup de coopératives ont une politique d'une chambre par personne», précise-t-elle. Par exemple, si un couple vit dans un logement de deux chambres pendant de nombreuses années et qu'un d'eux décède, l'autre membre du couple se retrouve soudainement en situation de sous-peuplement. Puisque beaucoup de coopératives n'ont pas de logements d'une chambre, le membre peut être obligé de déménager. «Même si des logements d'une chambre sont libres, ces politiques causent des situations troublantes. Nous demandons donc aux membres de la FHCC de ne pas adopter de politiques qui obligeraient les aîné(e)s à déménager de leur logement.»

Les aîné(e)s sont parfois considérés par d'autres membres comme des membres qui ne contribuent pas pleinement à leur coopérative. Une solution serait de les aider à trouver des postes bénévoles qui conviennent à leurs intérêts et à leurs capacités. La résolution demande donc aux membres d'aider les aîné(e)s à trouver leur niche au sein de la communauté coopérative.

Elle propose également que les coopératives cherchent des façons d'ajouter de nouveaux logements ou de modifier les logements existants.

Mel Willis est membre du Conseil d'administration de la FHCC et, à 65 ans, il fait partie du Caucus

des aîné(e)s de la FHCC. «Ma coopérative d'habitation, la **Westboine Park Co-operative** à Winnipeg, possède des terrains excédentaires et envisage une expansion grâce à la densification. Nous pourrions certainement envisager sérieusement de rendre ces logements accessibles aux aîné(e)s ou d'aménager des centres de soins pour les ménages coopératifs», précise-t-il. En tirant profit des programmes gouvernementaux et communautaires pour aider les aîné(e)s, nous pourrions également répondre aux objectifs de la résolution, précise Mme McDonald.

Mel Willis appuie les principes pour les aîné(e)s, mais il ajoute un avertissement. «En participant à un programme, les aîné(e)s pourraient être considérés comme distincts du reste de la coopérative, puisqu'ils ont droit à quelque chose auquel les autres membres de la coopérative n'ont pas droit. Nous devrions donc envisager tous les aspects avant d'accepter des subventions. Nous devons nous assurer que nous ne perdrons rien.»

Le Caucus des aîné(e)s continuera de chercher à aider les aîné(e)s des coopératives à vivre dans leur coopérative avec dignité, conclut Mme McDonald. «Il faut le reconnaître, la plupart d'entre nous vivront assez longtemps pour devenir des aîné(e)s. Si vous demandez aux gens qui rajeunissent de lever la main, vous ne verrez pas beaucoup de mains levées.» 🏠

Une coopérative encourage le don d'organes

par Janine McDonald, Peterborough Co-operative Homes

Kyle Martin, sa mère Melody et son frère Nick vivaient dans la **Peterborough Co-operative Homes** depuis 1996. Kyle est né avec une hypertrophie du cœur qui empêchait son cœur de bien pomper le sang. Juste avant Noël 1997, Kyle a reçu un nouveau cœur. Il était âgé de 11 ans.

Kyle était très reconnaissant pour cette nouvelle chance et il a remercié la famille du donneur qui a rendu la greffe possible. Kyle était tellement touché qu'il a composé une chanson intitulée «Living in the Oasis» au sujet de sa famille et de son appui. Un article dans le journal local a mentionné que Kyle avait composé une chanson. La coordonnatrice de la **coopérative d'habitation Kawartha Village, Cynthia Bailey**, a lu l'article. Son mari, Breth, est un musicien avec le Ronny Hawkins Band. Avec son aide et celle de plusieurs musiciens locaux, et un don de temps de studio, «Living in the Oasis» a été enregistrée et Kyle chantait.

Le CD renferme également un message d'intérêt public de 45 secondes au sujet de l'importance des dons d'organes, ainsi qu'une carte de don d'organes. Même s'il voulait que tout le monde signe la carte de don, Kyle a déclaré «c'est votre choix». En décembre 2001, une soirée a été organisée pour le lancement du CD. La station de radio locale a fait jouer la chanson et un message de service public. Près de 700 \$ ont été recueillis de la vente du CD, que Kyle a donnés à **Organ Donation Ontario**.

En février 2002, alors qu'il était sur une liste d'attente pour un nouveau cœur, Kyle est décédé d'insuffisance coronarienne. Toutes les personnes présentes à ses funérailles ont chanté la chanson de Kyle et d'autres cartes de dons d'organes ont été signées à sa mémoire. Le 14 juin 2002, Kyle aurait eu 16 ans. Kyle a fait don de ses yeux à son décès.

Nous, à la coopérative de Peterborough, demandons à tout le monde de signer leur carte de dons d'organes à la mémoire de cet énergique jeune membre d'une coopérative. Rappelez-vous... c'est votre choix. 🏠



Karen Strider, Examiner
Kyle Martin performed songs from his CD during a concert at the Red Dog Tavern last December.

Kyle wrote and sang song on CD

La campagne de dons d'organes de Kyle Martin (1986-2002) a attiré l'attention des médias. Plusieurs ont été touchés par une chanson qu'il avait composée portant sur l'appui de sa famille qu'il avait écrit avant son décès en février. Coupure de presse gracieuseté de The Examiner.

Oops! – Dans le dernier numéro d'Échos de la FHCC, l'article intitulé «Des mesures pour aider les petites coopératives à participer à l'AGA» renfermait une erreur : «L'an dernier, les remboursements ont réduit à 300 \$ le coût total de déplacement pour les coopératives ayant 25 logements ou moins.» En fait, le montant était de 800 \$.

La bonne nouvelle est que, cette année, le fonds de déplacement sera utilisé pour réduire les frais de déplacement de toutes les coopératives à 300 \$, en fonction du prix de solde de places pour les délégué(e)s des coopératives. Les petites coopératives paieront à peine 50 \$. 🏠

Avantages collectifs – quand un(e) employé(e) quitte la coopérative

Comme tout bon employeur, les conseils d'administration des coopératives doivent être conscients des nombreux aspects touchant leur personnel. Un aspect important est celui des avantages sociaux des employé(e)s. Vous payez peut-être vos primes mensuelles à temps, mais que faites-vous quand vos employé(e)s quittent la coopérative? Vos employé(e)s savent-ils quoi faire? Voici quelques éléments importants que vous devriez savoir.

Quand se terminent les prestations? Toutes les prestations se terminent automatiquement à l'âge de 70 ans ou à la dernière date d'emploi actif au sein de la coopérative, sauf pour les invalidités de longue durée, qui se terminent à l'âge de 65 ans.

Que se produit-il après l'âge de 70 ans? Le régime d'avantages sociaux collectifs de la FHCC cesse de s'appliquer à l'âge de 70 ans. Toutefois, les employé(e)s qui prennent leur retraite à cet âge ou avant peuvent adhérer au régime d'avantages collectifs offert par nos consultants en avantages sociaux, la firme **Morneau Sobeco**. Vous pouvez obtenir plus de précisions en appelant le 1-888-503-6333.

Que se produit-il lorsque des employé(e)s quittent leur emploi ou que leur emploi est terminé? Dans l'un ou l'autre des cas, les prestations se terminent la dernière journée d'emploi actif. Par la suite, les employé(e)s ont 60 jours pour présenter toute réclamation de paiement. Les conseils d'administration des coopératives devraient aviser leurs employé(e)s qu'ils peuvent choisir de convertir leur police d'assurance-vie (avant l'âge de 65 ans jusqu'à concurrence de 200 000 \$) en une police individuelle sans avoir à fournir de preuve de santé s'ils présentent leur demande à la compagnie **Les Coopérateurs** dans un délai de 31 jours après avoir terminé leur emploi. Le régime d'assurance-maladie et le régime d'assurance dentaire doivent être convertis dans un délai de 60 jours.

Lorsqu'un(e) employé(e) est mis à pied et qu'on lui offre une indemnité de départ, la coopérative doit poursuivre les prestations pendant la période d'avis prévue par la loi. La coopérative doit demander officiellement la prolongation. Dans la demande, assurez-vous de préciser la journée où le versement de l'indemnité doit commencer et la journée où elle se termine, et si l'employé(e) travaille activement pendant la période d'avis. N'oubliez pas qu'un emploi actif signifie que l'employé(e) travaille activement pour la coop. La compagnie Les Coopérateurs a pour politique de ne pas continuer les prestations pour invalidité pendant la période d'avis. 📌

Merci à Naguib Buendia

Le Comité sur la diversité de la FHCC tient à remercier **Naguib Buendia** pour ses nombreuses années de travail au sein du comité. Naguib, qui a récemment démissionné du comité, est le coordonnateur de la **Garry Point Housing Co-op** à Richmond, en Colombie-Britannique. Il siège au comité depuis le tout début en 1993.

Une conférence du développement coopératif aura lieu en septembre 2002

Encerclez les dates du 26 au 29 septembre 2002 sur vos calendriers! La FHCC organisera une Conférence sur le développement coopératif à Ottawa. Ce sera notre première Conférence sur le développement coopératif depuis 1995. Les activités de la Conférence auront lieu à l'hôtel Ramada, au centre-ville d'Ottawa. Les participants et participantes des fédérations peuvent choisir des ateliers dans l'un ou l'autre des trois volets.

Ce sera une conférence de perfectionnement professionnel dynamique pour les groupes de ressources techniques, les consultant(e)s en développement, les fédérations, les organismes de service d'aide à la gestion, les animateurs(trices) d'ateliers, ainsi que les consultant(e)s qui travaillent directement avec les coopératives existantes.

La Conférence des fédérations se tiendra conjointement avec la Conférence du développement coopératif.

Si vous avez des questions ou pour obtenir plus de précisions, appelez **Penelope Winter** au 1-800-268-2537, poste 238, ou communiquez avec elle par courriel à pwinter@fhcc.ca

Rapports des régions

TERRE-NEUVE

AGA de la CHANAL

Les 27 et 28 avril, 43 membres de 11 coopératives de Terre-Neuve se sont réunis à St. John's pour l'AGA 2002 de la **Co-operative Housing Association of Newfoundland and Labrador** (CHANAL). Les membres ont élu leur administrateur régional (voir page 8) et ont participé à des ateliers sur les rudiments des finances et la gestion des arrérages. La CHANAL a remis des prix à la **Barbour Manors Co-op**, **Gord Ash** (le président de la CHANAL) et **Carol Bennett** de la **Pearlgate Co-op**.

NOUVELLE-ÉCOSSE

La journée de formation est une réussite

La FHCC a organisé la Journée de formation en gestion à Dartmouth, le 11 mai. Trente participant(e)s de coopératives étaient présent(e)s. L'activité a été bien accueillie par les participant(e)s, qui ont assisté à un ou plusieurs des ateliers suivants :

- ▶ Une gestion efficace – le rôle du conseil d'administration
- ▶ Comment garder tous les logements de votre coopérative occupés
- ▶ Les sept péchés mortels (financiers)
- ▶ Les réparations : une formation pratique.

Dans le dernier atelier, les participant(e)s se sont rendu(e)s dans un logement vide pour voir des exemples de réparations que les membres des coopératives peuvent faire eux-mêmes.

QUÉBEC

Entente de collaboration

La FHCC et la **Confédération québécoise des coopératives d'habitation** (CQCH) ont décidé la semaine dernière d'examiner comment les deux organismes peuvent collaborer plus étroitement. Ils ont convenu de mettre sur pied un comité pour examiner la meilleure façon de partager leur expertise afin d'atteindre leurs objectifs. Une entente finale entre les deux organismes devrait être conclue avant novembre.

Phase II?

AccèsLogis, un programme de logement du Québec, permet aux coopératives existantes d'obtenir une aide financière pour réaliser une nouvelle phase de développement, que ce soit par le biais d'une construction neuve ou de l'acquisition et la rénovation de bâtiments existants dans le quartier.

Plusieurs coopératives ont tiré profit de cette aide financière et la CQCH encourage d'autres coopératives à envisager l'expansion.

Benny Farm

Le **Fonds foncier communautaire Benny Farm** planifie l'achat et l'aménagement d'un terrain de 13 acres à Montréal. L'organisme prévoit rénover certains logements vacants et construire de nouveaux logements, et assurer la prestation de services communautaires. Malheureusement, il a de la difficulté à convaincre la Société immobilière du Canada de vendre l'immeuble. Entre temps, 312 logements restent vacants, alors que les défenseurs du logement prévoient que des centaines de familles seront sans abri en juillet, la date officielle du déménagement au Québec.

ONTARIO

Élections partielles

Ivy Tait, membre du Conseil de l'Ontario, a aidé à coordonner une campagne sur le logement parmi les coopératives d'habitation et la collectivité à Orangeville pendant les récentes élections partielles en Ontario. Ivy a coprésidé la rencontre des candidat(e)s.

À North Bay, **Lori-Anne McDonald**, membre du Conseil de l'Ontario, a travaillé avec des bénévoles de coopératives locales pour informer les membres des coopératives. Ils ont distribué des feuillets offrant de l'information à tous les ménages des coopératives.

La COCHF célèbre ses 10 ans d'existence

La **Central Ontario Co-operative Housing Federation** (COCHF), à Kitchener, en Ontario, a célébré son dixième anniversaire le 20 mars dans le cadre de son assemblée générale annuelle.

En 1992, la nouvelle fédération comptait 13 membres. En mars 2002, elle en comptait 39, dont une coopérative étudiante, une association d'employé(e)s et un organisme de services d'aide à la gestion. En 1998, les membres de la COCHF et de la FHCC ont approuvé une entente d'adhésion au mouvement, la première en Ontario. Toutes les coopératives d'habitation dans la région desservie par la COCHF, sauf deux, sont membres de la COCHF et de la FHCC.



Mme Marion Cole, la première présidente de la COCHF, coupe le gâteau d'anniversaire. M. Rick Woods, le président actuel, se trouve à ses côtés.

Le transfert des programmes de l'Ontario est terminé – Le transfert des programmes provinciaux de coopératives à l'administration municipale s'est terminé le 1er mai. Le transfert apporte des changements sans précédent pour les 250 coopératives de l'Ontario. Un article de fond sera publié dans le numéro d'automne d'Échos de la FHCC.

Conférence de formation du printemps de l'AHCEO

L'**Association de l'habitation coopérative de l'est ontarien** (AHCEO) a tenu sa conférence annuelle du printemps et son assemblée générale annuelle à Ottawa. Le rassemblement de cette année a été le plus réussi jusqu'à maintenant, attirant 67 membres de 24 coopératives d'habitation locales.

La conférence de cette année comportait neuf ateliers présentés entre autres par **Harvey Cooper** et **Diane Miles**, de la FHCC. L'AHCEO a célébré son cinquième anniversaire avec une réception et un mini-salon commercial pour le programme Prix écono-coop.

Joanne Sirois, de la compagnie **Les Coopérateurs**, était la présidente d'honneur de l'AGA de l'AHCEO. Des prix ont été remis aux membres sortants du conseil, aux animateurs et animatrices, aux membres des comités et à d'autres bénévoles.

Des changements ont eu lieu parmi le personnel de l'AHCEO.

Brian Gifford remplacera **Olga Tasci** pendant que celle-ci sera en congé de maternité.

Larry Gordon reçoit un prix d'une caisse de crédit

Larry Gordon, ancien agent des communications de la FHCC, a reçu le Prix Gary Gillam pour la responsabilité sociale de la **Credit Union Central of Ontario**. À titre de vice-président du développement à la **Toronto Metro Credit Union**, Larry a aidé à accroître le taux de participation des membres à l'assemblée annuelle de la caisse de crédit. Il a cherché à s'assurer que les politiques et les procédures de la caisse de crédit répondent aux besoins de tous les membres. Plus récemment, son travail avec la **Maytree Foundation** a permis de convaincre la Metro Toronto de mettre en place un nouveau programme de prêts qui offre une aide financière pour la formation aux nouveaux immigrants. À l'heure actuelle, Larry effectue du travail de consultation et continue d'offrir de précieux conseils à la Metro Toronto et à d'autres caisses de crédit.

Appel de candidatures

Le Caucus des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels de la **CHFT** a lancé deux nouveaux projets et il aimerait avoir des commentaires et de l'information.

Rapports des régions

Le Caucus compile une anthologie des expériences des membres de la communauté LGBT qui vivent ou qui travaillent dans une coopérative d'habitation (ou qui ont déjà vécu ou travaillé dans une coopérative). Le Caucus veut entendre les expériences réelles de ces membres de coops – le bon et le mauvais, les réussites et les difficultés.

Le Caucus veut également compiler un manuel de référence pour aider les coopératives d'habitation à faire face aux questions concernant la communauté LGBT. Ce guide comprendra une liste des ressources extérieures qui peuvent aider les coopératives à répondre aux questions auxquelles elles ne sont pas préparées.

Les soumissions peuvent être envoyées par voie électronique à lgbt@coophousing.com ou par la poste au Caucus LGBT, a/s CHFT, 658, avenue Danforth, bureau 306, Toronto (ON) M4J 5B9.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Nouveau bureau de la CHF BC

La **CHF BC** ouvrira son nouveau bureau sur l'île de Vancouver le 8 juin. Le bureau est situé au :

1105, avenue Pandora, bureau 410
Victoria (C.-B.) V8W 3P9
Téléphone : (250) 384-9444
Télécopieur : (250) 384-0349
Courriel : islandinfo@fhcc.bc.ca



Incendie à Paloma

Les membres de la **coopérative d'habitation Paloma** à Vancouver ont été victimes d'un terrible incendie le 14 mai dernier. Un membre est maintenant hospitalisé avec des brûlures graves et le quart des membres de la coopérative devront déménager pendant les réparations. C'est un dur coup pour les membres de la coopérative, qui ont fait face à des problèmes d'infiltration d'eau et à d'autres problèmes.

Les coopératives qui veulent aider peuvent envoyer un chèque au nom du CHFT Charitable Fund, a/s CHF BC, 5550, rue Fraser, bureau 200, Vancouver (C.-B.) V5W 2Z4. Les personnes qui contribuent recevront un reçu d'impôt. Nous remercions la **CHF BC** et la **Co-operative Housing Federation of Toronto** pour avoir contribué à cet effort en vue de venir en aide à la coopérative Paloma.

La Quebec Manor Co-op reçoit un prix de la CHF BC

La **Quebec Manor Co-op** de Vancouver a reçu le Prix Mary Flynn 2002 pour la coopération à l'occasion de l'assemblée semi-annuelle de la **CHF BC**.

Les résidents et résidentes de cet immeuble, qui était initialement un immeuble à appartements, ont réussi à lutter contre une hausse de loyer de 60 p. 100 et ont ensuite négocié l'achat et la conversion de l'immeuble en une coopérative en 1979. Les membres de la coopérative ont participé activement à la création de la CHF BC et ont envoyé fidèlement des délégué(e)s à chaque assemblée générale de la fédération depuis les 20 dernières années.



Le Prix Mary Flynn 2002 pour la coopération a été présenté à Quebec Manor, un immeuble d'appartements qui a été converti en coopérative en 1979.

Un concours de photographies met en lumière l'expérience coopérative

Comment vivez-vous votre expérience coopérative? Que signifie pour vous le fait d'être membre d'une coopérative? La **Canadian Co-operative Association** et le **Conseil canadien de la coopération** invitent les photographes à leur envoyer des photographies montrant comment les membres vivent l'expérience coopérative.

Des prix seront décernés dans trois catégories : amateur, professionnel et jeunes (âgés de 17 ans et moins avant le 30 août 2002). Les gagnants seront annoncés pendant la Semaine de la coopération, du 13 au 19 octobre. La date limite pour présenter les candidatures est le vendredi 30 août 2002. Pour plus de renseignements ou pour obtenir un formulaire de participation, visitez sur le site Internet de la CCA à <http://www.coopcca.com/meetings/CoopWeek/Contest/default.htm>.

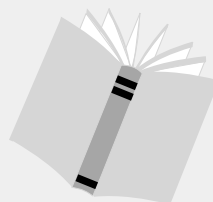
Le projet du livre sur l'historique du mouvement coopératif va bon train

L'histoire des coopératives d'habitation du Canada regorge d'excellentes anecdotes. Les anecdotes derrière les coopératives aux noms intrigants comme **Wits' End**, **OVO** et **The Brambles**. Les coopératives nommées en l'honneur de pionniers comme **Alexander Laidlaw**. Le développement et la croissance de notre mouvement, nos difficultés et nos réussites. Ce sont toutes des choses qui valent la peine d'être racontées. Et c'est ce que nous faisons.

Le projet du livre sur l'historique de l'habitation coopérative a reçu une aide financière initiale du Fonds fédéral du millénaire. D'autres contributions ont été faites par le groupe de compagnies **Les coopérateurs**, la **Co-op Trust** et près d'une centaine de coopératives d'habitation, fédérations et membres individuels. Mais il faut du temps pour rédiger, réviser et publier un livre.

Nous avons encore besoin de financement pour achever le travail. Si votre coopérative souhaite faire une contribution, envoyez votre don à :

FHCC – Fonds du projet du livre d'histoire
225, rue Metcalfe, bureau 311
Ottawa (Ontario) K2P 1P9



Besoin de bénévoles

La FHCC est à la recherche d'un(e) représentant(e) d'un de ces groupes pour se joindre au Comité sur la diversité:

- ▶ autochtone
- ▶ lesbienne, gai, bisexuel ou transsexuel
- ▶ un nouvel arrivant au Canada
- ▶ une personne de couleur
- ▶ une personne dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français
- ▶ une personne handicapée
- ▶ une personne qui a de la difficulté à lire ou à écrire
- ▶ un(e) aîné(e)
- ▶ un jeune

Pour plus de précisions, communiquez avec **Penelope Winter** au bureau de Toronto de la FHCC au 1-800-268-2537, poste 238, ou pwinter@fhcc.ca. La date limite est le 31 juillet 2002.

Nomination de Ken McFarland au Fonds de stabilisation

La FHCC est heureuse d'annoncer que **Ken McFarland** a été nommé fiduciaire du Fonds de stabilisation fédéral des coopératives d'habitation. Ken s'intéresse à l'habitation coopérative depuis 1973 alors qu'il était membre d'une coopérative étudiante. Il est un ancien membre du Comité des finances de la FHCC et il a été membre, administrateur et trésorier d'une coopérative d'habitation. Il est comptable agréé depuis 20 ans et compte beaucoup de coopératives d'habitation parmi ses clients.

Ken remplacera **Lynn Hanley**, qui a terminé son troisième mandat de deux ans. La FHCC tient à remercier Lynn pour son excellent travail à titre de fiduciaire.



Échos de la FHCC

LE MOT DE LA FIN



La Fédération de l'habitation
coopérative du Canada

Bureau national

311-225, rue Metcalfe,
Ottawa (Ontario) K2P 1P9
Tél. (613) 230-2201 Téléc. (613) 230-2231
Sans frais : 1-800-465-2752

Région de l'Ontario

207-2, rue Berkeley,
Toronto (Ontario) M5A 4J5
Tél. (416) 366-1711 Téléc. (416) 366-3876
Sans frais : 1-800-268-2537

Vancouver Office

204-5550, rue Fraser,
Vancouver (C.-B.) V5W 2Z4
Tél. (604) 879-4116 Téléc. (604) 879-4186
Sans frais : 1-877-533-2667

Winnipeg Office

162-2025, ave. Corydon, bureau 192
Winnipeg (Manitoba) R3P 0N5
Tél. (204) 989-5963 Téléc. (204) 487-6407
Sans frais : 1-888-591-3301

Halifax Office

1099, rue Marginal, bureau 201
Halifax (N.-É.) B3H 4P7
Tél. (902) 423-7119 Téléc. (902) 423-7058
Sans-frais : 1-866-213-2667

Rédactrice en chef : **Merrilee Robson**

Idées d'articles, commentaires ou questions?
Appelez le **1-877-533-2667** (879-4116 à
Toronto). Courriel : **mrobson@fhcc.ca**

© FHCC 2002 LES ARTICLES PEUVENT ÊTRE REPRODUITS.
VEUILLEZ INDIQUER QUE LA FHCC EN EST L'AUTEUR

Les coops aux prises avec des problèmes d'infiltration d'eau

Les délégué(e)s qui étaient à l'assemblée générale annuelle de l'an dernier, à Victoria, se rappelleront des images d'horreur des coopératives de la Colombie-Britannique aux prises avec des problèmes d'infiltration d'eau. Vous serez étonnés d'apprendre qu'aucune de ces coopératives n'a été réparée depuis ce temps. Nos employés chargés des services aux coopératives au bureau de Vancouver, **Roland Nogue** et **Eugene Evanetz**, ont aidé les coopératives à compiler les données financières et techniques nécessaires. Mais ces coopératives ne peuvent réparer leurs bâtiments sans l'approbation et l'aide financière de la SCHL.

«Ce problème touche plus de 20 p. 100 des coopératives de la Colombie-Britannique», souligne **Gary Panagiotidis**, le président de la **CHF BC**. «Plus de 3 000 logements, dans plus de 50 coopératives d'habitation sont touchés par les dommages causés par l'eau et la moisissure. On laisse dépérir une précieuse ressource immobilière.»

La CHF BC présentera une résolution d'urgence à l'AGA de la FHCC, à Hamilton. Vous pouvez aider en envoyant au ministre Manley la lettre que vous trouverez dans cette trousse et une copie au premier ministre. 🏠

